

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE

(Uniquement pour les élèves du secteur du collège Jeanne D'Arc)

Année scolaire 2024/2025 - Entrée en 5^{ème}, 4^{ème}, ou 3^{ème}

(à remettre au collège pour le vendredi 7 juin 2024, délai de rigueur)

NOM, Prénom de l'élève :

Né(e) le :

Nom, Prénom du (de la) représentant(e) légal(e) :

Adresse :

Téléphone :

(de la) représentant(e) légal(e)

SCOLARITE

Etablissement fréquenté au cours de l'année scolaire 2023-2024 :

Classe :

Tableau à compléter par l'établissement d'origine

Compétences	Non Acquise	En cours Acquisition	Acquise
- Sait faire preuve d'autonomie.			
- Sait s'organiser dans son travail.			
- Sait être attentif et discipliné.			
- Fait preuve de curiosité.			
- Sait présenter son travail avec soin et rigueur.			
- Communique de façon pertinente.			

APPRECIATION (notamment capacité à concilier les enseignements scolaires et artistiques)

Cachet de l'établissement

Nom et signature
du Chef d'établissement:

Classe à Horaires Aménagés Musique

RAPPEL : en cas d'acceptation du dossier en commission, une double inscription au conservatoire sera obligatoire.

MOTIVATION de l'élève

MOTIVATION de la famille

Date et signature du (de la) représentant(e) légal(e)

PARCOURS ARTISTIQUE EVENTUELLEMENT SUIVI :

Avis de la commission :

Favorable

Réservé

Défavorable

Orléans, le 18 juin 2024
Signature